Nomination des membres du Conseil de discernement - 14 /Aug/ 2017

Le Guide suprême de la Révolution islamique, l'honorable Ayatollah Khamenei, a nommé par décret le président, le secrétaire et les membres du Conseil de discernement du bien de l'Ordre islamique pour un mandat de cinq ans.

Voici ci-dessous le texte du décret du Guide suprême de la Révolution islamique :

Au nom de Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.
Je remercie Dieu, le Savant et le Tout Puissant, qui a accordé, à travers Son aide et Sa guidance, le succès au Conseil de discernement du bien de l'Ordre islamique pour accomplir ses devoirs importants et sensibles, de sorte que cette institution légale a su jouer un rôle efficace dans la gestion des affaires du pays pendant plus d'un quart de siècle. Je tiens donc à remercier tous les membres et fonctionnaires de cette institution, et je rends hommage à la mémoire des membres décédés du Conseil, notamment feu Hachemi Rafsandjani qui était l'un des piliers politiques du pays et a assuré pendant de longues années la responsabilité de la présidence du Conseil de discernement du bien de l'Ordre islamique. Mes hommages vont également à la mémoire du Hodjatoleslam Tabassi, de M. Asgaroladi et de M. Hassan Habibi. Que Dieu bénisse leurs âmes.
Au début du nouveau mandat de cette institution, vu l'importance des expériences très précieuses du passé, il semble nécessaire que certains changements soient introduits dans la structure, la forme et le fond. Ces principaux changements sont les suivants :
– Une meilleure organisation de l'ensemble des politiques générales [de l'État], leur réactualisation et l'amélioration du processus destiné à déterminer et formuler ces politiques ;
– Une meilleure organisation de la supervision du processus de mise en application de ces politiques ;
– La création des mécanismes nécessaires pour évaluer la performance et l'efficacité des politiques générales ;
– La recherche d'une cohérence parfaite à l'intérieur des structures organisationnelles de la gestion des affaires afin d'élaborer les projets et les plans conformément aux instructions et règlements légaux ;
– Le renforcement de la flexibilité organisationnelle en supprimant les secteurs de moindre importance qui travaillent en parallèle.

En outre, d'autres changements et réformes seront nécessaires et devront être réalisées pendant les activités du Conseil en recevant une attention particulière de la part des fonctionnaires afin d'assurer à cette institution une plus grande flexibilité.
Compte tenu de ce qui précède, je nomme l'Ayatollah Seyyed Mahmoud Hachemi Chahroudi à la présidence du Conseil de discernement du bien de l'Ordre islamique, et M. Mohsen Rezaï au poste de secrétaire dudit Conseil. Je nomme aussi les personnes morales et physiques mentionnées ci-dessous en tant que membres du Conseil de discernement du bien de l'Ordre islamique pour un nouveau mandat de cinq ans :

Personnes morales :

A) Les présidents des trois pouvoirs [exécutif, législatif et judiciaire] ;
B) Les jurisconsultes du Conseil des Gardiens de la Constitution ;
C) Le chef d'état-major des forces armées ;
D) Le secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale ;
E) Le ministre ou le haut responsable de l'organisme qui fait l'objet des débats du Conseil ;
F) Le président de la commission parlementaire dont les activités sont liées au sujet débattu par le Conseil.

Personnes physiques :

Ayatollahs et Hodjatoleslams :

Seyyed Mahmoud Hachemi Chahroudi, Ahmad Jannati, Amini Nadjafabadi, Movaheddi Kermani, Nategh Nouri, Hassan Saneï, Mohseni Egeï, Modjtahed Chabestari, Seyyed Ebrahim Raïssi, Dorri Nadjafabadi, Mohammadi Araghi, Madjid Ansari et Mesbahi Moghaddam.

Et Messieurs :
Gholamreza Aghazadeh, Ali Agha-Mohammadi, Mahmoud Ahmadinejad, Mohammad Javad Iravani, Mohammad-Reza Bahonar, Ahmad Tavakkoli, Saïd Djalili, Gholam-Ali Haddad Adel, Davoud Danech-Jaafari, Parviz Davoudi, Mohsen Rezaï, Seyyed Mohammad Sadr, Mohammad-Hossein Saffar Harandi, Mohammad-Reza Aref, Mohammad Forouzandeh, Seyyed Mohsen Firouzabadi, Mohammad-Bagher Ghalibaf, Hossein Mohammadi, Hossein Mozaffar, Seyyed Mostafa Mirsalim, Seyyed Mohammad Mir-Mohammadi, Seyyed Morteza Nabavi, Ali Akbar Velayati, Sadegh Vaezzadeh et Ahmad Vahidi.
Je les appelle tous à faire preuve de vigilance, de maîtrise et d'attention dans le discernement du bien de l'Ordre islamique, et je leur conseille d'agir avec intégrité, fermeté et équité. Je demande à Dieu de nous accorder à tous le succès et la guidance. Il est nécessaire de prendre acte des points mentionnés dans la pièce jointe au présent décret.

Seyyed Ali Khamenei
23 Mordad 1396 (14 août 2017)